

**Règlement du Jeu**  
**“J’aime Mon Leclerc Hauconcourt”**  
*Du 26 janvier 2015 au 28 juin 2016*

**E.LECLERC Hauconcourt**



## **ARTICLE 1 : Organisateur**

Metzdis (ci-après dénommée la société organisatrice), Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 484 058 664 dont le siège se trouve à 57280 Hauconcourt, organise le jeu intitulé " *J'aime Mon Leclerc Hauconcourt* ».

## **ARTICLE 2 : Objet**

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat ; il aura lieu du 26 janvier 2015 au 28 juin 2015 inclus à E.Leclerc Hauconcourt, 57280 Hauconcourt.

## **ARTICLE 3 : Qualité des participants**

Le jeu "*J'aime Mon Leclerc Hauconcourt*" est ouvert à toute personne physique, résidant en France à l'exception des salariés de l'Organisateur, du Magasin, de tout salarié d'une Société qui le contrôle, à toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu ainsi que de leurs familles respectives (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs, quel que soit leur lieu d'habitation).

Il est ouvert à toute autre personne physique majeure.

## **ARTICLE 4 : Participation**

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est limité à une inscription par foyer et par canal de jeu (site internet) pendant toute la durée de l'opération.

Pour participer au jeu il faut se connecter sur le site internet [www.jaimemonleclerc.fr](http://www.jaimemonleclerc.fr). Aucune participation par téléphone, courrier ou courrier électronique ne sera prise en compte.

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation de tous recours contre les décisions de la société organisatrice.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom(s), prénom(s), adresse email et domicile. Pour préserver les chances de chaque internaute, seule la première participation d'un internaute (adresse IP faisant foi) sera prise en compte.

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois sur le même canal pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu, aux tirages au sort ou de se voir attribuer un lot.

La participation au jeu doit être personnelle et manuelle ; toute création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique sera considérée comme une tricherie et sanctionnée comme tel.

## **ARTICLE 5 : Modalités de participation et de désignation des gagnants**

### **Le principe :**

Pour participer au jeu, les internautes ont l'obligation de posséder une adresse email pour s'inscrire au Jeu.

### **4.2.2 Modalités du jeu**

Le présent jeu sur internet se compose d' « instants gagnants » sous la forme d'un "bandit-manchot" et d'un tirage au sort final.

Pour participer au jeu présent sur le site internet, le participant doit se connecter au site [www.jaimemonleclerc.fr](http://www.jaimemonleclerc.fr) ou cliquer sur l'onglet jeu présent sur la page Facebook du magasin qui renverra le participant sur le site puis communiquer les informations nécessaires à sa participation qui lui sont demandées.

Si le participant ne saisit ou ne valide pas l'une de ces informations obligatoires, une fenêtre d'erreur lui explique que les champs à compléter sont obligatoires.

#### **4.2.2.1 Instants Gagnants**

Une fois les données obligatoires complétées, le participant peut participer à « l'Instant Gagnant » en cliquant sur « jouer ».

La fenêtre s'ouvre avec un "bandit-manchot".

Si le participant aligne 3 logos « E.Leclerc » identiques, il a gagné. Si le participant n'aligne pas 3 logos identiques, il a perdu.

1 participation personne et par adresse IP sera acceptée par « univers ».

PARRAINAGE >> Si le participant parraine 3 personnes (3 adresses email de son entourage), le participant parrain augmentera ses chances d'être tiré au sort à la fin de chaque univers pour tenter de remporter un des lots mis en jeu sur [www.jaimemonleclerc.fr](http://www.jaimemonleclerc.fr)

CODE SMS >> Si le participant saisit le code reçu par sms suite à sa demande, le participant il gagnera le droit de rejouer une nouvelle sur [www.jaimemonleclerc.fr](http://www.jaimemonleclerc.fr)

Chaque nouvel « univers » correspond à une période de jeu. Au début de chaque univers, les participations sont remises à zero. Chaque participant peut donc rejouer pour tenter sa chance de remporter un bon d'achat ou un lot au tirage au sort.

#### **4.2.2.2 Tirage au sort final**

Un tirage au sort est mis en place à la fin de chaque « univers ». En participant à chaque « univers » le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort final.

### **4.2.3 Dotations du jeu**

#### **4.2.3.1 Dotations des instants gagnants :**

Les dotations des « instants gagnants » mises en jeu sur le site [www.jaimemonleclerc.fr](http://www.jaimemonleclerc.fr) pour la période du Jeu se décomposent comme suit :

Période de jeu	Nombre de bons d'achat à créer	Dates de validité des bons d'achat	Bons d'achat valables ....
Du 26/01 au 08/02/15	140 bons d'achat de 5€	du 09/02 au 14/02/15	rayons TEXTILE
Du 09/02 au 01/03/15	210 bons d'achat de 5€	du 02/03 au 07/03/15	rayons EPICERIE, DROGUERIE, HYGIENE et PARFUMERIE
Du 02/03 au 22/03/15	210 bons d'achat de 5€	du 23/03 au 28/03/15	rayons BAZAR
Du 23/03 au 31/03/15	90 bons d'achat de 5€	du 01/04 au 08/04/15	ESPACE CULTUREL
Du 01/04 au 03/05/15	330 bons d'achat de 5€	du 04/05 au 09/05/15	CAVE A VINS
Du 04/05 au 28/06/15	560 bons d'achat de 5€	du 29/06 au 04/07/15	Rayons PRODUITS FRAIS TRADITIONNELS

Si le participant a réussi à aligner 3 logos bons d'achat identiques il a gagné. Un mail lui est alors envoyé à l'adresse email indiquée dans les données obligatoires lui expliquant qu'il doit présenter le mail imprimé à la caisse de son E.Leclerc Hauconcourt.

Ce bon d'achat est valable uniquement dans le magasin E.Leclerc HAUCONCOURT et est valable uniquement sur la période et sur le rayon indiqué.

Le lot gagné ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit. Les lots sont à retirer UNIQUEMENT en magasin, aucun envoi par courrier ne sera accepté.

#### 4.2.3.2 Dotation du tirage au sort final :

Les dotations mises en jeu pour la période du Jeu mentionné sont :

Période de jeu	Lots	
Du 26/01 au 08/02/15	1 ipod Shuffle Apple 1GB	30,00 € TTC (trente euros)
	1 coffret smartbox Pass Expériences tentation	49,00 € TTC (Quarante-neuf euros)
	1 coffret Beauté ( 1 peignoir Rochas + produits COSMETIC Mades – 1 gel douche + 1 gommage corporel + 1 baume à lèvres + 1 crème pour le corps)	40,00 € TTC (quarante euros)
Du 09/02 au 01/03/15	1 radio réveil avec station d'accueil pour iPod SCOTT	25,00 € TTC (Vingt-cinq euros)
	1 appareil à raclette Russell HOBBS classic 6 pers.	32,00 € TTC (Trente-deux euros)
	1 lot de 2 sacs : 1 sac Burberry Fragrance + 1 sac Calvin Klein	70,00 € TTC (Soixante-dix euros)
Du 02/03 au 22/03/15	1 radio réveil avec station d'accueil pour iPod SCOTT	25,00 € TTC (Vingt-cinq euros)
	1 coffret smartbox Pass Expériences tentation	49,00 € TTC (Quarante-neuf euros)
	1 coffret Beauté ( 2 draps de bain	45,00 € (quarante-cinq euros)

	GIORGIO ARMANI + produits COSMETIC mades – 1 lotion pour le corps + 1 crème pour le corps + 1 gommage corporel + 1 baume à lèvres)	
Du 23/03 au 31/03/15	1 appareil à raclette Russell HOBBS classic 6 pers	32,00 € TTC ( Trente-deux euros)
	1 coffret smartbox Pass Expériences tentation	49,00 € TTC (Quarante-neuf euros)
	1 lot de 2 sacs Calvin KLEIN + 1 PORTE CL2 Yves Saint Laurent	60,00 € TTC (Soixante euros)
Du 01/04 au 03/05/15	1 tablette ARCHOS 7ob Titanium	60,00 € (Soixante euros)
	1 coffret smartbox Pass Expériences tentation	49,00 € TTC (Quarante-neuf euros)
	1 lot composé d'un sac Moschino + 1 gel douche 200ml « Le Beau Mâle » JP GAUTHIER + 1 gel douche 50 ml Lacoste Live	40,00 € TTC (quarante euros)
Du 04/05 au 28/06/15	1 ipod nano Apple 8GB	80,00 € (quatre-vingt euros)
	1 coffret smartbox Pass Expériences tentation	49,00 € TTC (Quarante-neuf euros)
	1 lot composé d'une ceinture Paco RABBANE + 1 sac de voyage CERRUTTI	40,00 € TTC (quarante euros)

Aucune remise de la contre-valeur, totale ou partielle de ce lot ne sera possible. Il ne saura être fait droit à aucune demande d'échange ou de remplacement contre un autre lot, quelque soit la nature ou la valeur de ce lot et pour quelque raison que ce soit. Le lot est à retirer UNIQUEMENT en magasin, aucun envoi par courrier ne sera accepté.

#### 4.2.4 Désignation du gagnant du tirage au sort

Le tirage au sort final des lots mis en jeu se déterminera parmi l'ensemble des participants sur la période de l'univers concerné

Le tirage au sort informatique aléatoire sera effectué dans les 10 jours ouvrés suivant la fin du jeu parmi l'ensemble des participants au jeu présent sur Internet. Les gagnants doivent résider dans les départements 57 et limitrophes à ce même département.

Dans un délai d'une semaine à compter du tirage au sort, la Société Organisatrice adressera le résultat du tirage au sort au gagnant. E.Leclerc HAUCONCOURT se chargera alors de le contacter selon le mode de communication qu'il jugera le plus approprié, pour l'informer de sa dotation et de ses modalités de retrait. Il est précisé qu'aucun message ne sera adressé aux perdants.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants. Le gagnant autorise toutes vérifications utiles au bon déroulement du jeu concernant son identité, son adresse postale et son adresse électronique. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où le gagnant ne pourra être joint par courrier électronique ou tout autre moyen pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 7 : Modification de l'opération**

Si les circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu, de l'écourter, de le proroger, de le reporter ou d'en modifier les conditions d'organisation. Sa responsabilité ne saurait être recherchée de ce fait.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude.

#### **ARTICLE 8 : Acceptation du règlement - Contestation**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice dans le respect des règles et de la réglementation existante.

Tout litige qui pourrait être tranché à l'amiable, sera alors de la compétence du Tribunal de Metz.

Les participants sont soumis à la réglementation française des jeux et concours.

#### **ARTICLE 9 : Loi Informatique et libertés**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (art. 27), les participants au présent jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande écrite auprès de l'Organisateur.

#### **ARTICLE 10 : Informations personnelles**

La participation au jeu et l'acceptation du lot impliquent l'autorisation de la part des gagnants d'utiliser leur image et leur nom par la société organisatrice dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu et sans autre contrepartie que l'attribution du lot.

Les gagnants autorisent par avance que leurs noms soient portés à la connaissance du public par le magasin E.Leclerc Hauconcourt

#### **ARTICLE 11 : Avenant**

Tout additif ou toute modification au présent règlement peuvent être publiés durant la période du jeu ; ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

#### **ARTICLE 12 : Règlement**

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Celle-ci devra être faite auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée à l'article 1er du règlement, à l'attention du service Communication.

Les frais d'envoi de la lettre de demande seront remboursés sur simple demande, au tarif lent en vigueur. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Il est également disponible à l'accueil du magasin E.LECLERC Hauconcourt et sur le site internet [www.jaimemonleclerc.fr](http://www.jaimemonleclerc.fr)

Règlement déposé chez Maître Michel BOOB, huissier de justice, 23 rue de Saare, BP 55086 57073 METZ Cedex 3